

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime :

QUE le ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime soit autorisé à acquérir par expropriation les immeubles, avec biens meubles accessoires de ceux-ci, pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

1) Construction ou reconstruction d'une partie du 2^e Rang Est, situé en la Municipalité de la paroisse de Sainte-Luce, dans la circonscription électorale de Matapédia, selon le plan AA20-3371-9903 (projet 20-3371-9903) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36686

Gouvernement du Québec

Décret 919-2001, 31 juillet 2001

CONCERNANT l'acquisition par expropriation de certains immeubles avec meubles accessoires pour la construction ou la reconstruction d'une partie de la route 117 incluant l'intersection de la 3^e Avenue, située en la Ville de Val-d'Or, selon le projet ci-après décrit (P.E. 526)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le ministre peut louer, échanger et acquérir de gré à gré ou par expropriation tout bien au bénéfice du domaine de l'État ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation (L.R.Q., c. E-24), toute expropriation doit être décidée ou, suivant le cas, autorisée par le gouvernement aux conditions qu'il détermine ;

ATTENDU QUE pour réaliser les travaux ci-après mentionnés, il y a lieu que le ministre des Transports soit autorisé à acquérir par expropriation les immeubles, avec les biens meubles accessoires de ceux-ci, décrits ci-après ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports :

QUE le ministre des Transports soit autorisé à acquérir par expropriation les immeubles, avec biens meubles accessoires de ceux-ci, pour réaliser les travaux suivants, à savoir :

1) Construction ou reconstruction d'une partie de la route 117 incluant l'intersection de la 3^e Avenue, située en la Ville de Val-d'Or, dans la circonscription électorale d'Abitibi-Est, selon le plan AA20-5871-0002 (projet 20-5871-0002) des archives du ministère des Transports ;

QUE les dépenses inhérentes soient payées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36687

Gouvernement du Québec

Décret 922-2001, 31 juillet 2001

CONCERNANT le maintien des services essentiels en cas de grève dans certains services publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 111.0.17 du Code du travail (L.R.Q., c. C-27) le gouvernement peut, sur recommandation du ministre du Travail, s'il est d'avis que dans un service public une grève pourra avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique, ordonner à un employeur et à une association accréditée de ce service public de maintenir des services essentiels en cas de grève ;

ATTENDU QUE les municipalités, les établissements et les entreprises mentionnés à l'annexe du présent décret constituent des services publics au sens de l'article 111.0.16 du Code du travail ;

ATTENDU QU'une grève dans ces services publics pourrait avoir pour effet de mettre en danger la santé ou la sécurité publique ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale et ministre du Travail :

QUE les services publics et les associations accréditées mentionnés à l'annexe du décret maintiennent des services essentiels en cas de grève ;

QU'une association de salariés, accréditée à l'égard d'un groupe de salariés actuellement représenté par l'association mentionnée en annexe, soit soumise à la même obligation ;

QUE ce décret entre en vigueur le jour où il est pris ;

QU'il soit publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

ANNEXE

1. Des municipalités

Municipalité de Batiscan	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A AQ-1005-1047	Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 968 AQ-1005-1199
Ville de Grande-Rivière	Syndicat des employés municipaux de Grande-Rivière (CSN) AQ-1003-3170	Municipalité de Saint-Félix-de-Valois	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4446 AM-1005-1383
Municipalité de Hérouxville	Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie AQ-1005-1414	Ville de Saint-Nicéphore	Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la région de Drummondville (CSN) AM-1005-1376
Paroisse de L'Ange-Gardien	Syndicat des employés municipaux de la Côte-de-Beaupré (CSN) AQ-1003-3172	Paroisse de Saint-Prosper	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A AQ-1005-1045
Municipalité de La Macaza	Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Municipalité de La Macaza (CSN) AM-1005-0915	Municipalité de Saint-Séverin	Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) AQ-1005-1601
Municipalité de Marchand	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Vallée de la Rouge (CSN) AM-1005-1084	Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A AQ-1005-1050
Ville de Paspébiac	Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Paspébiac (CSN) AQ-1004-3450	Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414-A AQ-1005-1048
Ville de Pointe-au-Père	Syndicat des employés-es municipaux de Pointe-au-Père (CSN) AQ-1005-1483	Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4437 AM-1005-1049
Paroisse de Saint-Denis-de-Brompton	Syndicat des travailleurs (euses) de la Corporation Municipale de Saint-Denis-de-Brompton AM-1002-2585	Paroisse de Sainte-Odile-sur-Rimouski	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4439 AQ-1005-1168
		Ville de Sept-Îles	Syndicat des salariés de la Ville de Sept-Îles, section locale 1930 (SCFP) AQ-1003-8083
		Ville de Sept-Îles	Syndicat des employés de la Ville de Sept-Îles, section locale 1930 (SCFP) AQ-1003-8086
		Ville de Sorel-Tracy	Syndicat des fonctionnaires municipaux de Sorel-Tracy (FISA) AM-1005-1791
		Ville de Sorel-Tracy	Syndicat national des employés municipaux de Sorel-Tracy (FISA) AM-1005-1792
		Village de Vaudreuil-sur-le-Lac	Regroupement des travailleurs (euses) du Québec AM-1003-0025

Municipalité de Verchères	Fraternité internationale des travailleurs industriels, local 349-A AM-1001-0659	Récupération Gaudreau inc.	Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospaciale, section locale 922 AQ-1005-1082
---------------------------	---	----------------------------	---

2. Des établissements

Château-sur-le-Lac-Sainte-Geneviève inc.	Syndicat des salariés de Château-sur-le-Lac AM-1002-1805	Service Matrec inc. CS Québec	Fraternité internationale des travailleurs industriels, local 349-A (SIPMC) AQ-1005-0901
Domaine du Cap inc.	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1005-1292	Service Matrec inc. CS Québec	Syndicat des salariés-e-s de récupération de l'Est du Québec (CSD) AQ-1005-0879
Groupe Entre-Amis de Baie-Comeau	Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ) AQ-1005-1366	Service Matrec inc.	Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers, Teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) AQ-1005-1533 AQ-1005-1536
Résidence Les Jardins du Haut-Saint-Laurent (1990) enr.	Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers de Québec AQ-1005-0731	Services Sanitaires Gaudreau inc.	Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospaciale, section locale 922 AQ-1005-1089
143425 Canada inc. (Maison Beth Rein)	Syndicat du vêtement, textile et autres industries, Bureau conjoint de Montréal AM-1002-8211	Tiru (Canada) inc.	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1754 AQ-1004-2464
2799782 Canada inc.	Syndicat des employés(es) du Manoir de Sherbrooke (CSN) AM-1002-2360		

3. Une entreprise de transport par autobus

Autobus La Québécoise inc.	Association des salarié(e)s d'autobus La Québécoise inc. (section Aylmer) AM-1002-9687	Héma-Québec	Syndicat des travailleuses et travailleurs de Héma-Québec Montréal (CSN) AM-1003-0448
----------------------------	---	-------------	--

4. Une entreprise de production, de transport, de distribution ou de vente de gaz

Société en commandite Gaz Métropolitain	Syndicat des employés(es) professionnels(les) et de bureau, section locale 463 (CTC-FTQ-UIEPB) AM-1002-5455	Héma-Québec	Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3807 AM-1003-0449
		Héma-Québec	Syndicat des assistants(es) techniques de laboratoire de Héma-Québec (CSN) AM-1003-0451

5. Des entreprises d'incinération de déchets ou d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de traitement, de transformation ou d'élimination d'ordures ménagères

Les services Safety-Kleen (Mercier) ltée	Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 700 (SCEP) AM-1000-8590	Héma-Québec	Syndicat des techniciens(nes) de laboratoire de Héma-Québec (CSN) AM-1003-0452
		Héma-Québec	Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ) AQ-1004-6177

6. Une entreprise de cueillette, de transport ou de distribution de sang ou ses dérivés ou d'organes humains destinés à la transplantation

Héma-Québec
Syndicat canadien de la fonction publique,
section locale 1987
AQ-1004-6178

Héma-Québec
Syndicat canadien de la fonction publique,
section locale 3817
AQ-1004-6175

36688